

*9 juillet 2008*

**Proposition du Conseil administratif du 9 juillet 2008 en vue de l'ouverture de cinq crédits pour un montant total de 2 996 000 francs, soit:**

- un crédit de 1 580 000 francs destiné au réaménagement du parc Gourgas et son extension côté rue Gourgas, sis sur les parcelles N<sup>os</sup> 352, 354, 355, 356, feuille 20 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais, propriétés privées de la Ville de Genève, et la parcelle N° 3468, feuille 17 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais, domaine public de la Ville de Genève;**
- un crédit de 500 000 francs destiné au remplacement des jeux dans le cadre du réaménagement du parc Gourgas;**
- un crédit de 300 000 francs destiné au remplacement des W.-C. publics provisoires dans le cadre du réaménagement du parc Gourgas;**
- un crédit de 80 000 francs destiné à l'installation, dans un édicule existant, d'un dépôt pour les besoins de la Maison de quartier de la Jonction;**
- un crédit de 536 000 francs destiné à la reconstruction du réseau d'assainissement public (eaux usées/eaux pluviales), liée à l'extension du parc Gourgas sur un tronçon de la rue Gourgas.**

Mesdames et Messieurs les conseillers,

### **Préambule**

Le parc Gourgas est un espace vert déterminant pour le quartier de Plainpalais. Sa configuration actuelle résulte d'une part de l'acquisition des anciens bâtiments de l'Hôpital Gourgas en 1974 (proposition N° 192 – crédit de 12 880 000 francs pour l'acquisition des terrains) et d'autre part d'une demande de crédit de démolition et d'aménagement en zone de parc public et de verdure en 1977 (proposition N° 118 – crédit de 725 000 francs pour la démolition des bâtiments et l'aménagement du terrain en zone de parc public et de verdure).

Trente ans après la décision du Conseil municipal de créer un nouveau parc, la vocation de ce dernier se confirme en tant que poumon de verdure, d'espace social, de loisirs et de détente, répondant aux besoins des habitants. Cependant, l'aménagement étant devenu vieillissant, ce parc urbain nécessite une rénovation.

## **Exposé des motifs**

Le parc Gourgas devant être réaménagé, un processus de concertation est engagé.

Fin 2002, une rencontre a eu lieu avec les associations, les habitants du quartier et M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Lors de cette assemblée, il apparaît que les jeux sont devenus obsolètes. Le parc doit être repensé de manière globale et intégrer les abords immédiats de ce dernier.

Aussi, les demandes sont transmises, pour raisons de compétences, au département municipal de l'aménagement, des constructions et de la voirie. En marge du réaménagement complet du parc, signalons les souhaits des habitants visant la fermeture à la circulation du tronçon adjacent au parc de la rue du Village-Suisse ainsi que l'intégration du tronçon de la rue Gourgas situé entre le parc et le préau de l'école du Mail.

Rappelons également que, durant l'été 2003, le département municipal de l'aménagement, des constructions et de la voirie met en place, dans le cadre des aménagements éphémères «Les yeux de la ville», différents sites urbains, dont un concerne la rue du Village-Suisse. Les réactions à ce sujet sont partagées.

Compte tenu du fait qu'il s'agissait d'engager des études plus poussées pour la rénovation du parc, le Conseil administratif décide, dans sa séance du 13 juillet 2005, d'attribuer au Service des espaces verts et de l'environnement 50 000 francs prélevés au sein de la proposition PR-175 (pour mémoire, crédit global voté le 25 mai 2005, destiné à engager des frais de préétudes et d'études pour les objets inscrits au 20<sup>e</sup> PFQ).

En automne 2007, une séance avec les usagers et les services municipaux concernés (Service des écoles, Service des espaces verts et de l'environnement) a permis de valider les options principales du projet comme la création d'ovoides de verdure accompagnée d'un assainissement de la végétation, l'extension du parc en direction du préau de l'école du Mail, le maintien d'un terrain de football dans le parc. Toutefois, il est admis que le réaménagement d'un tronçon de la rue du Village-Suisse soit envisagé dans une phase ultérieure mais d'ores et déjà prévu au niveau du projet.

Par la suite, les espaces de jeux font l'objet d'un dernier processus de concertation. De même, la demande faite par la Maison de quartier de la Jonction de pouvoir disposer d'un local de dépôt dans le parc Gourgas est étudiée puis validée par la Délégation à la jeunesse.

Enfin, l'aménagement du parc et ses aspects techniques principaux sont présentés en avril 2008 aux représentants des usagers.

## **Description générale du projet**

L'ensemble du projet regroupe diverses demandes faisant l'objet d'arrêtés distincts, soit:

- I. le réaménagement du parc Gourgas et son extension côté rue Gourgas;
- II. le remplacement des jeux dans le parc Gourgas;
- III. le remplacement des W.-C. publics provisoires dans le parc Gourgas;
- IV. l'installation, dans un édicule existant, d'un dépôt, pour les besoins de la Maison de quartier de la Jonction;
- V. la rénovation du réseau d'assainissement (eaux usées/eaux pluviales) sur le tronçon de la rue Gourgas sis devant l'école du Mail.

## **Crédit I – Réaménagement du parc Gourgas et son extension côté rue Gourgas**

Le parc se trouve aux croisements de parcours piétonniers largement utilisés: en direction de l'école du Mail et, de manière diagonale, entre les rues des Maraîchers et Gourgas.

Dès lors, le parti pris paysager se présente sous la forme d'ovoïdes de verdure s'articulant le long de ces parcours et proposant au sein des espaces de dilatation des lieux de rencontre.

La configuration actuelle du parc n'étant plus satisfaisante (obsolescences des jeux, des matériaux et des plantations), le projet propose également un repositionnement des différents espaces et de leurs usages ainsi qu'une reconsidération de l'arborisation existante.

En effet, des sujets intéressants et marquant l'identité du parc, comme un alignement de pins ou des ifs, sont cachés par une arborisation hétérogène. Les plantations existantes se font également concurrence et dispensent des zones ombragées permanentes trop importantes où le gazon ne peut pas pousser. Afin de mettre en valeur les sujets intéressants, de gagner de l'espace et de l'ensoleillement, les sujets de moindre intérêt sont enlevés.

En lien avec le nouvel aménagement, de nouveaux arbres sont plantés afin de renouveler le patrimoine arboré du parc et des plantations arbustives créeront un écran coloré en périphérie du parc.

L'extension du parc en direction de l'école du Mail augmente la surface de verdure et aura un effet modérateur de vitesse du fait de la diminution du gabarit routier. En effet, bien que le statut de ce tronçon interdise la circulation des véhicules, y compris des cycles, cette interdiction n'est pas toujours correctement respectée.

En lien avec la position de l'Office cantonal de la mobilité, le statut routier de ce tronçon de rue n'est pas modifié, la signalétique et le dispositif de potelets sont maintenus en l'état, l'accès aux véhicules SIS devant être garanti.

Enfin, diverses installations de mobilier urbain sont prévues: fontaine, 25 bancs environ faisant office également d'éclairage public, tables-bancs.

### *Eclairage public*

Le parc Gourgas s'inscrit dans les principes recommandés du plan lumière. Les luminaires, intégrés dans les bancs, apporteront un éclairage doux sur les cheminements, en évitant au maximum les nuisances lumineuses et un mobilier urbain trop visible pendant la journée. L'éclairage fonctionnera comme un balisage, un guidage visuel. Il est envisageable de couper son fonctionnement entre 1 h et 5 h du matin. Cela a pour but, d'une part, d'éviter des rassemblements de personnes et, d'autre part, de limiter la consommation énergétique. De plus, les rues entourant le parc, lui-même de dimension réduite, sont suffisamment éclairées pour garantir un bon confort pour tout usager.

### *Descriptif des travaux et estimation des coûts*

<u>Terrain</u>	p.m.
<u>Travaux préparatoires</u>	265 000
Installation de chantier, préparation du terrain	
<u>Conduites</u>	118 500
Fouilles et conduites (eau, éclairage public)	
<u>Plantations</u>	214 500
Terre végétale, gazon, arbres et arbustes	
<u>Cheminements</u>	366 000
Revêtement (enrobé)	
<u>Arrosage automatique</u>	60 000
<u>Mobilier</u>	142 500
Bancs, poubelles et éclairage public	
Sous-total 1 (avant honoraires et frais secondaires)	1 166 500
<u>Frais secondaires généraux</u>	40 000
Autorisations, géomètre, communication et frais de reproduction	
<u>Honoraires</u>	117 000
Mandat d'exécution	
Sous-total 2 (avant compte d'attente)	1 323 500

Divers et imprévus 5%, admis à	65 000
Taxe sur la valeur ajoutée	<u>105 000</u>
Coût total de l'aménagement (TTC)	1 493 500
Information et communication sur l'ensemble du projet	13 000
Honoraires de promotions 4% du coût total, admis à	59 500
Intérêts intercalaires $\frac{1\,566\,000}{2} \times \frac{6}{12} \times 3,75\%$ , admis à	14 000
Coût total du crédit demandé (TTC)	<u>1 580 000</u>

### *Validité des coûts*

Les prix indiqués dans le chapitre «Estimation des coûts» sont ceux de mars 2008 et ne comprennent aucune variation.

### *Agenda 21*

Dans une large mesure, les matériaux, comme la terre végétale ou le tout-venant, seront stockés sur place en vue d'une réutilisation in situ, cela afin d'éviter des transports et des frais de stockage.

### *Information publique*

Une information globale sera donnée aux usagers, par le biais d'un panneau de chantier notamment et regroupera l'ensemble des travaux prévus dans le périmètre du parc et la rue Gourgas.

### *Autorisation de construire*

Le projet global de rénovation du parc Gourgas et son extension côté école du Mail fera l'objet d'une requête d'autorisation de construire qui sera déposée prochainement.

### *Délais de réalisation*

Les travaux pourront démarrer après le vote du Conseil municipal, dès le délai référendaire écoulé.

Au vu de l'usage du parc, il s'agit d'éviter des interventions d'envergure durant la période estivale, le chantier se déroulera ainsi durant les périodes d'automne, d'hiver et de printemps.

Les travaux dureront six mois environ.

### *Régime foncier*

Le parc Gourgas est situé sur les parcelles N<sup>os</sup> 352, 354, 355, 356, feuille 20 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais, propriétés privées de la Ville de Genève, et son extension côté rue Gourgas est située sur la parcelle N<sup>o</sup> 3468, feuille 17 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais, domaine public de la Ville de Genève.

### *Référence au 3<sup>e</sup> plan financier d'investissement*

Cette demande de crédit est prévue sous le numéro 091.012.02 du 3<sup>e</sup> plan financier d'investissement 2008-2019 pour un montant de 1 300 000 francs.

### *Budget prévisionnel d'exploitation et charge financière*

Le budget d'exploitation du Service des espaces verts et de l'environnement (ci-après SEVE) n'est pas modifié en fonction de ce nouvel aménagement.

La charge financière annuelle sur 1 580 000 francs, comprenant les intérêts au taux de 3,25% et l'amortissement au moyen de 20 annuités, sera de 108 670 francs.

### *Gestion financière, maîtrise de l'ouvrage et maîtrise de l'œuvre*

Le service gestionnaire et bénéficiaire du crédit de réaménagement est le SEVE.

## **Crédit II – Installation de nouveaux jeux dans le parc Gourgas**

Les jeux du parc Gourgas ont été réalisés en 1985 et ont subi quelques adaptations au début des années 2000. Aujourd'hui, ces jeux doivent être déposés et évacués en raison de leur vétusté et de leur inadéquation aux normes de sécurité européennes EN 1176 et EN 1177.

Le choix et l'implantation des nouveaux jeux ont fait l'objet de plusieurs rencontres avec les associations du quartier, les écoles, la maison de quartier et la bibliothèque municipale.

Les jeux ont été sélectionnés en tenant compte de l'effectif important des enfants du quartier. Signalons à ce sujet la mise en place d'un jeu multifonctions, de chevaux à bascule et de balançoires ainsi que la mise en conformité du «dragon».

Le quartier de la Jonction ne disposant pas de jeux d'eau, la demande des usagers d'avoir ce type d'installations est pertinente. Elle se formalise par un système régulé de jets, offrant ainsi une réponse conviviale pour les enfants durant les journées estivales.

*Descriptif des travaux et estimation des coûts*

<u>Travaux préparatoires</u>	40 000
Dépose et évacuation des jeux existants	
<u>Jeux</u>	
Terrain de foot en gazon synthétique	103 500
Divers jeux	53 500
Jeu multifonction	81 500
Jeu d'eau	185 000
Tables-bancs (4 éléments)	12 500
<u>Divers et imprévus (5%)</u>	<u>24 000</u>
Total du crédit demandé (TTC)	<u>500 000</u>

*Validité des coûts*

Les prix indiqués dans le chapitre «Estimation des coûts» sont ceux du mois d'avril 2008 et ne comprennent aucune variation.

*Référence au 3<sup>e</sup> plan financier d'investissement*

Cet objet ne fait pas partie du 3<sup>e</sup> plan financier d'investissement 2008-2019.

*Budget d'exploitation et charge financière*

Le budget d'exploitation du Service des écoles n'est pas modifié en fonction de ce nouvel aménagement.

La charge financière annuelle sur 500 000 francs, comprenant les intérêts au taux de 3,25% et l'amortissement au moyen de 10 annuités, sera de 59 370 francs.

*Gestion financière, maîtrise de l'ouvrage et maîtrise de l'œuvre*

Le service gestionnaire et bénéficiaire du crédit d'installations de jeux est le Service des écoles et institutions pour l'enfance.

### **Crédit III – Remplacement des W.-C. publics provisoires dans le parc Gourgas**

Dans le cadre des séances de concertation avec les usagers, il a été relevé que la localisation actuelle de l'installation de W.-C. publics située côté rue du Village-Suisse donne satisfaction, notamment par rapport aux anciens W.-C. situés au fond du parc qui induisaient des problèmes de surveillance.

Le système d'un W.-C. public autonettoyant a été accueilli favorablement par les représentants des usagers, notamment pour des raisons d'hygiène et d'accessibilité en faveur des personnes à mobilité réduite.

Rappelons à ce sujet que ce système se trouve déjà en certains endroits de la Ville: parc des Acacias, rond-point de Plainpalais, parc du Promeneur-Solitaire, etc.

#### *Descriptif des travaux et estimation des coûts*

<u>Travaux préparatoires</u>	60 000
Infrastructures (création d'un socle)	
Raccordements divers (écoulement, électricité, eau et téléphone)	
Dépose et évacuation des W.-C. temporaires et de l'infrastructure existante	
<u>Nouveaux W.-C.</u>	224 000
Fourniture et pose d'un nouveau W.-C. type Autosys	
Création d'une chambre de tirage SIG	
<u>Honoraires de géomètre</u>	1 500
<u>Divers et imprévus (5%)</u>	<u>14 500</u>
Total du crédit demandé (TTC)	300 000

#### *Validité des coûts*

Les prix indiqués dans le chapitre «Estimation des coûts» sont ceux de mai 2008 et ne comprennent aucune variation.

#### *Référence au 3<sup>e</sup> plan financier d'investissement*

Cet objet ne fait pas partie du 3<sup>e</sup> plan financier d'investissement 2008-2019.

#### *Budget d'exploitation et charge financière*

Le budget d'exploitation du service est 28 000 francs TTC par année, montant supplémentaire lié à ces nouvelles toilettes.

La charge financière annuelle sur 300 000 francs, comprenant les intérêts au taux de 3,25% et l'amortissement au moyen de 10 annuités, sera de 35 620 francs.

#### *Gestion financière, maîtrise de l'ouvrage et maîtrise de l'œuvre*

Le service gestionnaire du crédit est le Service des bâtiments. Le service bénéficiaire du crédit est le Service logistique et manifestations.

#### **Crédit IV – Installation, dans un édicule existant, d'un dépôt pour les besoins de la Maison de quartier de la Jonction**

Compte tenu du fait que les anciens W.-C. publics (édicule de 35 m<sup>2</sup> environ) sont désaffectés et ne seront pas réhabilités, la Maison de quartier de la Jonction souhaite pouvoir disposer d'un espace de stockage dans le cadre de ses activités déployées dans le parc Gourgas.

#### *Descriptif des travaux et estimation des coûts*

<u>Travaux de maçonnerie</u>	34 500
Installation de chantier	
Démolition et évacuation de parois intérieures	
Création d'un local technique pour le SEVE (6 m <sup>2</sup> environ)	
Assainissement divers	
<u>Travaux divers (réaménagement)</u>	40 000
Aménagement intérieur (peinture, portes, éclairage, etc.)	
Tirage d'une alimentation électrique depuis le bâtiment de la «Pépinière»	
Réalisation d'une cloison pour la fermeture de l'espace couvert	
<u>Honoraire de géomètre</u>	1 500
<u>Divers et imprévus 5%</u>	4 000
Total du crédit demandé (TTC)	80 000

#### *Validité des coûts*

Les prix indiqués dans le chapitre «Estimation des coûts» sont ceux d'avril 2008 et ne comprennent aucune variation.

#### *Référence au 3<sup>e</sup> plan financier d'investissement*

Cet objet ne fait pas partie du 3<sup>e</sup> plan financier d'investissement 2008-2019.

#### *Autorisation de construire*

Ce projet d'installation d'un dépôt dans l'édicule existant fera l'objet d'une requête en autorisation de construire qui sera déposée prochainement.

#### *Budget d'exploitation et charge financière*

Le budget d'exploitation du Service des bâtiments n'est pas modifié en fonction de ce nouvel aménagement.

La charge financière annuelle sur 80 000 francs, comprenant les intérêts au taux de 3,25% et l'amortissement au moyen de 5 annuités, sera de 17 590 francs.

#### *Gestion financière, maîtrise de l'ouvrage et maîtrise de l'œuvre*

Le service gestionnaire du crédit est le Service des bâtiments, le service bénéficiaire du crédit est la Délégation à la jeunesse.

### **Crédit V – Reconstruction du réseau d'assainissement (eaux usées/eaux pluviales), liée à l'extension du parc sur un tronçon de la rue Gourgas**

#### *Préambule*

Il s'agit, par le présent arrêté, d'entreprendre des travaux de reconstruction du réseau public secondaire d'assainissement des eaux. Ces travaux sont déclenchés par l'extension du parc Gourgas et font partie du programme d'assainissement du plan général d'évacuation des eaux (PGEE) actuellement en cours d'élaboration par le Service du génie civil.

#### *Exposé des motifs et description des travaux*

Les eaux claires et les eaux usées de la rue Gourgas sont actuellement en régime unitaire et s'écoulent en direction de la rue du Village-Suisse. Le collecteur d'eaux mélangées est en très mauvais état. Il présente des défauts de construction n'assurant plus sa sécurité statique et son étanchéité.

De plus, la rue Gourgas fait partie du bassin versant boulevard d'Yvoy, qui est planifié en système séparatif conformément au plan général d'évacuation des eaux.

Le projet prévoit la mise en système séparatif de la rue Gourgas. Le collecteur actuel d'eaux mélangées sera remplacé par un nouveau collecteur d'eaux usées.

### *Obligation légale*

Les travaux de construction et d'entretien du réseau d'assainissement secondaire incombent à la Ville de Genève, selon l'article 58 de la loi sur les eaux (L 2 05).

### *Estimation des coûts*

<u>Assainissement</u>	465 000
Mise en séparatif du réseau d'assainissement et remise en état de la chaussée	
<u>Information publique</u>	13 000
Sous-total 1 (avant honoraires et frais secondaires)	478 000
<u>Honoraires d'ingénieurs civils</u>	69 750
Sous-total 2 (avant compte d'attente)	547 750
Taxe sur la valeur ajoutée, admis à	41 650
Coût total des travaux	589 400
Honoraires de promotion 4%, admis à	23 600
Intérêts intercalaires: $\frac{613\,000 \times 3,75 \times 12}{2 \times 100 \times 12}$ , admis à	11 500
Coût total du crédit hors subvention (TTC)	624 500
A déduire:	
Subvention cantonale de 15% pour l'entretien et les nouveaux équipements réalisés et incorporés au réseau secondaire de la Ville de Genève. Coût estimé 589 400 francs TTC	- 88 500
Coût total du crédit demandé (TTC)	536 000

### *Validité des coûts*

Les prix indiqués dans le chapitre «Estimation des coûts» sont ceux de mars 2008 et ne comprennent aucune variation.

L'estimation du coût est basée sur les prix unitaires moyens du marché actuel des travaux de génie civil (ouvrages similaires 2007.2008).

### *Agenda 21 et choix écologiques*

Le choix du matériau des tuyaux de collecteurs s'est porté sur des éléments en fibre de verre renforcés. Ces éléments présentent de grandes qualités pour l'écoulement de l'eau, une bonne résistance du point de vue structurel et d'abrasion, ainsi qu'une facilité de mise en place.

Les remblayages de fouilles sont prévus, pour la partie aval, avec les matériaux excavés (terrain en place), et pour la partie amont, principalement en grave recyclée. Les enrobés bitumineux sont également constitués en partie de matériaux recyclés.

#### *Information publique*

Un panneau de chantier sera prévu sur le site, en lien avec les autres travaux. En cas de perturbations au niveau des réseaux, d'autres moyens de communication (avis dans les boîtes aux lettres notamment) seront engagés.

#### *Régime foncier*

Les parcelles sur lesquelles se situe le projet de la présente demande de crédit font partie du domaine public communal de la Ville de Genève.

#### *Autorisation de construire*

Une requête en autorisation de construire sera déposée prochainement auprès de la police des constructions pour la mise en séparatif du réseau d'assainissement.

#### *Référence au troisième plan financier d'investissement 2008-2019*

##### Assainissement des eaux

Le troisième plan financier d'investissement 2008-2019 réserve un montant de 2 000 000 de francs, durant l'année 2008, sous la rubrique 081.055.02 «Entretien des collecteurs suite remise en état chaussées».

#### *Budget d'exploitation et charge financière*

Le budget d'exploitation du Service du génie civil n'est pas modifié en fonction de ce nouvel aménagement.

La charge financière annuelle sur 536 000 francs, comprenant les intérêts au taux de 3,25% et l'amortissement au moyen de 10 annuités, sera de 63 640 francs.

#### *Gestion financière, maîtrise de l'ouvrage et maîtrise de l'œuvre*

Le projet a été établi par le Service du génie civil.

Le service gestionnaire et bénéficiaire de ce crédit est le Service du génie civil.

*Subventions, participations*

Une participation de 15% du Fonds cantonal d'assainissement des eaux est octroyée à la Ville de Genève pour l'établissement de son réseau secondaire d'assainissement, soit 88 500 francs pour la présente demande de crédit.

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver les projets d'arrêtés ci-après:

*PROJET D'ARRÊTÉ I*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 580 000 francs destiné au réaménagement du parc Gourgas et son extension côté rue Gourgas, sis parcelles N<sup>os</sup> 352, 354, 355, 356, feuille 20 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais, propriétés privées de la Ville de Genève, et la parcelle N<sup>o</sup> 3468, feuille 17 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais, domaine public de la Ville de Genève.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 580 000 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2010 à 2029.

*Art. 4.* – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, modifier, épurer et radier toutes servitudes permettant la réalisation de cette opération.

*PROJET D'ARRÊTÉ II*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 500 000 francs destiné au remplacement des jeux dans le cadre du réaménagement du parc Gourgas.

*Art. 2.* - Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 500 000 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2010 à 2019.

### *PROJET D'ARRÊTÉ III*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 300 000 francs destiné au remplacement des W.-C. publics provisoires dans le cadre du réaménagement du parc Gourgas.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 300 000 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2010 à 2019.

### *PROJET D'ARRÊTÉ IV*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 80 000 francs destiné à l’installation, dans un édicule existant, d’un dépôt pour les besoins de la Maison de quartier de la Jonction.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l’article premier au moyen d’emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 80 000 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l’article premier sera inscrite à l’actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2010 à 2014.

### PROJET D’ARRÊTÉ V

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l’article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l’administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

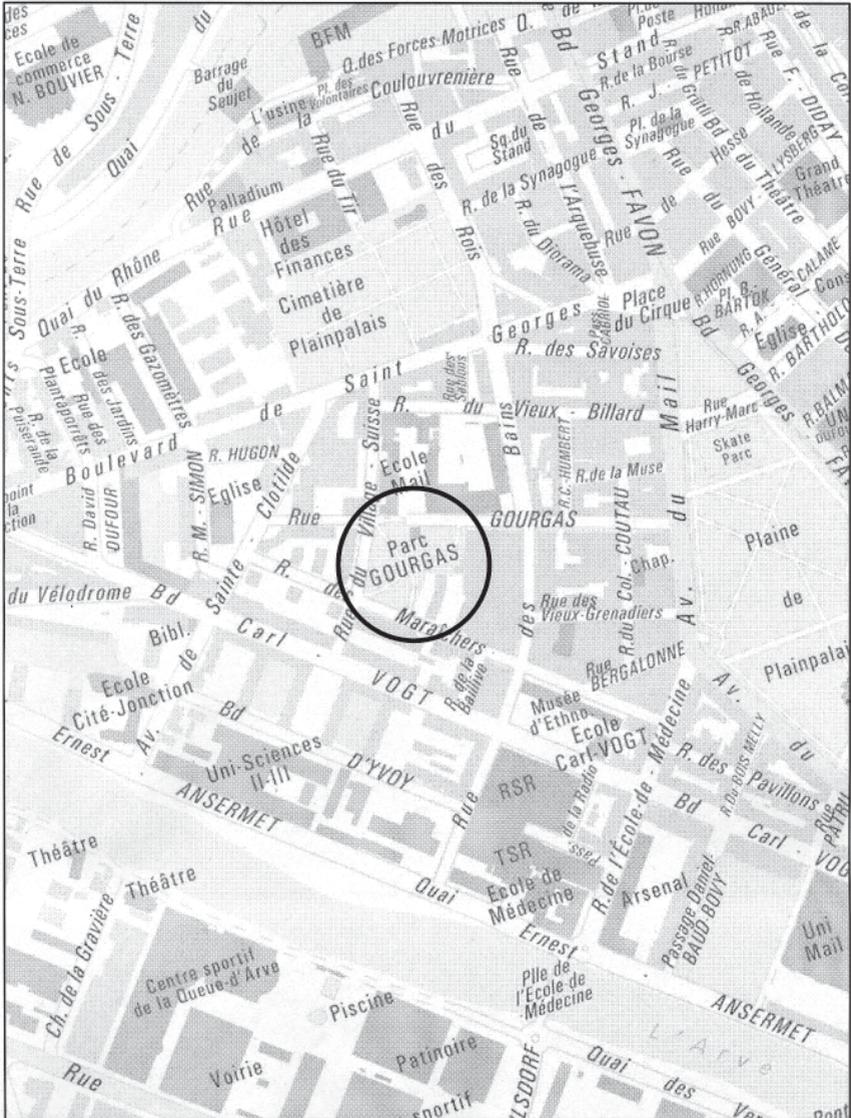
*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit net de 536 000 francs, déduction faite de la participation de l’Etat de Genève de 88 500 francs représentant la part de subvention cantonale au réseau d’assainissement de la Ville de Genève, soit un montant brut de 624 500 francs, destiné aux travaux de mise en séparatif du réseau public d’assainissement des eaux de la rue Gourgas.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l’article premier au moyen d’emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 624 500 francs.

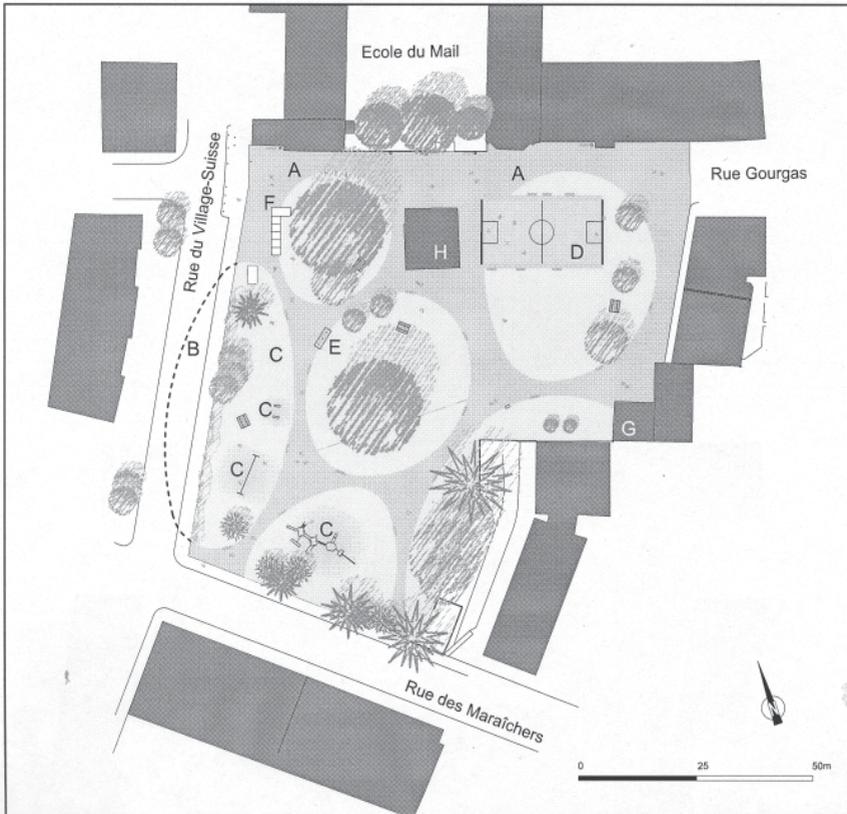
*Art. 3.* – La dépense nette prévue à l’article premier sera inscrite à l’actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2010 à 2019.

- Annexes:*
1. Plan de situation
  2. Plan général du projet

Ville de Genève / Service des espaces verts et de l'environnement  
Réaménagement du parc Gourgas  
Plan de situation



Ville de Genève / Service des espaces verts et de l'environnement  
Réaménagement du parc Gourgas  
Plan général du projet / juin 2008



- A. Extension du parc sur la rue Gourgas
- B. Extension du parc à terme
- C. Jeux
- D. Terrain de football
- E. Jeu d'eau
- F. Nouveau WC publics
- G. Dépôt pour la maison de quartier de la Jonction
- H. La Pépinière - annexe de la maison de quartier de la Jonction